



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe**

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ,  
Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS,  
Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie  
AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ,  
Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe  
ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

**Etaient absent(e)s et représenté(e)s :** Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST  
par Sylvie LAURENT

**Était absent :** Corentin BOISSIÉ,

**Secrétaire de séance :** Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-21-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026  
Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



### **DELIBERATION N°21.04.2026**

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Natura 2000 : Désignation de deux  
délégué(e)s pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité  
de pilotage du site « chaîne de l'Etoile-Massif du Garlaban ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Les espaces boisés constituent plus de la moitié du territoire communal avec 1 192 Ha dont  
876 Ha sont classées en Espaces Boisés Classés et 449 soumis au régime forestier et il n'est  
nul besoin de vous rappeler l'importance du massif de l'Etoile-Garlaban tant ce milieu regorge  
d'une richesse naturelle aussi précieuse que fragile et participe à l'équilibre écologique de  
notre région.

En outre, l'arrêté de création du 16 février 2010 portant décision du site Natura 2000 Chaîne  
de l'Etoile-Massif du Garlaban (zone spéciale de conservation - FR 9301603) témoigne de la  
qualité exceptionnelle de ce site (10 000 Ha – 11 communes concernées).

Afin de faire face aux enjeux multiples, qu'ils soient économiques, sociaux ou  
environnementaux, il est indispensable que notre commune puisse participer à la gestion  
globale et l'évolution de ce site.

Aujourd'hui, afin de prendre en compte les modifications survenues à l'occasion des dernières  
élections municipales, il convient de désigner à nouveau les représentants du Comité de  
pilotage du site Chaîne de l'Étoile-Massif du Garlaban, à savoir un membre titulaire et un  
membre suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »


**Le Conseil Municipal,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**  
**Considérant** les candidatures de Monsieur Patrick MAGRO comme membre titulaire et de Monsieur Gérard GUERRERO comme membre suppléant,  
**Après en avoir délibéré,**


**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de désigner les représentants du Conseil Municipal précités pour siéger au sein du Comité de pilotage du site Chaîne de l'Étoile-Massif du Garlaban.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Le Maire,*

  
**André MOLINO**



*Le secrétaire de séance,*

